

PAR COURRIEL

Québec, le 11 janvier 2022

Objet : Demande d'accès n° 2021-05-007 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant tous les documents en lien avec les lots 1 511 824, 3 585 743, 5 906 888, 5 906 892, 5 906 894, 5 906 896 et 6 047 963, situés dans la ville de Sherbrooke.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection_MELCC-2018-03-07, 5 pages;
2. Rapport d'inspection_MELCC-2018-11-26, 4 pages;
3. Rapport d'inspection_MELCC-2019-06-26, 16 pages;
4. Rapport d'inspection_MELCC-2019-07-24, 6 pages;
5. ANC_MELCC-2020-12-02, 2 pages;
6. Rapport d'inspection_MELCC-2020-11-19, 3 pages;
7. Rapport d'inspection_MELCC-2021-01-19, 7 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Hanen Khaldi, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel hanen.khaldi@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 9

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-03-07	Heure de début : 9 h 56	Heure de fin : 12 h 33
Intervention effectuée par : Christian Desgagné		
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande	
N° de demande : 200448518	Type de demande : Document officiel
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301290964	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7430-05-02-4302724	N° de document : 401669061
But de l'intervention : Vérifier que les parties résiduelles des milieux humides MH4 et MH11 ainsi que les milieux donnés en compensation sont conservés	

2 Lieu concerné par l'intervention	
1	<p>Nom du lieu : Projet de développement Quartier du Plateau</p> <p>Nom usuel du lieu :</p> <p>N° du lieu : X2158851 Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune</p> <p>Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1511755, 1511775, 1511781, 1511785, 1511824, 1511863, 1512085, 1512091, 1979543, 2059060, 2059061, 2436302, 2436303, 2483850, 3216167, 3216169, 3216170, 3216171, 3216172, 3216174, 3216175, 3216276, 3525043, 3525044, 3585743, 3585744, 4089270, 4964728, 4964733, 4964741, 4965090, 4965091</p> <p>Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,422863556200:-71,951300148600</p>

3 Intervenant du lieu				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Société de placement J.P.C. S.E.N.C.	propriétaire	801, rue de l'Ontario Sherbrooke (Québec) J1J 3R9	Y2013410	X2158851

4 Condition météo	
Description : Nuageux -2°C	<input type="checkbox"/> SO
	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)			
R	C	Nom	Fonction
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art.23-24	N° de téléphone art.23-24 art.53-54

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

6 Plainte	
	<input checked="" type="checkbox"/> SO

7 Photo numérique	
Nombre de photos prises sur le terrain : 28	Nombre de photos intégrées au rapport : 11
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christian Desgagné avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix XP50. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant(s) : M:\Rég-05\desch04\7470-05-02-4302724\2018-03-07</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + SO

Identifications des photos	Modifications apportées

8 Grille d'intervention annexée SO**9 Autre pièce annexée au rapport** - + SO

Type de pièce	Numéro	Titre
Plan		Plan d'ensemble
Plan	C120	Plan d'ensemble gestion des matériaux

10 Équipement utilisé - + SO**11 Échantillon** - + SO**12 Mise en contexte** SO

Le 19 avril 2017, le Ministère émet un certificat d'autorisation (CA) à la Société de placement J.P.C. S.E.N.C. pour des interventions en milieux humides dans le cadre du développement « Quartier le Plateau ». Le CA prévoit notamment la conservation des parties résiduelles du milieu humide 4 (MH4) et de la compensation fixé autour de MH4 ainsi qu'une partie du milieu humide 11 (MH11). De plus, une servitude de conservation devait être publiée au registre foncier avant le 29 janvier 2018 et le milieu terrestre limitrophe au MH4 donnée en compensation cédé à la Ville de Sherbrooke afin d'y appliquer un zonage de type « territoire écologique protégé ».

13 Description de l'intervention

Le 7 mars 2018, je me rends sur le site du développement « Quartier le Plateau ». Le milieu MH4 est séparé en deux (côté nord et côté sud) par le chemin Arnold-Pryce. Un ponceau assure le lien hydrique entre les deux parties. Quant au milieu MH11, il est situé au sud de la rue Nicolas-Scheib et à l'est de la rue Albert-Charpentier.

MH4 côté nord

La limite du déboisement est identifiée à l'aide de ruban. En me référant au plan d'ensemble daté de mars 2017 inclut au CA (annexe), je constate deux zones de déboisement dans la zone de conservation du MH4. La première zone est parallèle au ruisseau des vérâtres et s'échelonne sur une longueur de 100 mètres (m) avec une largeur de 20 m (photo 1). La seconde zone d'une longueur de 20 m et d'une largeur de 5m sert d'accès à la machinerie pour le déboisement (photo 2). Je constate également du déboisement en rive à l'extrémité nord du ruisseau (photos 3-4).

Je rencontre M. Stéphane Demers, contremaître pour le groupe Allaire Gince Infrastructures inc., il me présente le plan C120 où les zones déboisées dans le MH4 et dans la rive du ruisseau sont identifiés (annexe). La première zone sera utilisée pour le passage de tuyauterie. La seconde zone constitue un accès au chantier. M. Demers mentionne qu'il était existant avant le début des travaux. Quant au déboisement en rive, un exutoire pluvial sera aménagé à cet endroit. Une autre zone de déboisement situé au nord-ouest du milieu MH4 est également identifiée pour le passage de tuyauterie. Ces zones seront restaurées après les travaux.

MH4 côté sud

Du côté sud, le milieu MH4 est conservé tel qu'indiqué dans le CA (photo 5). Les travaux en cours dans ce secteur se situent plus loin vers l'est. La limite du milieu est identifiée à l'aide de ruban

MH11

Des perturbations sont observées dans le milieu MH11, soient l'aménagement d'égouts pluvial et sanitaire ainsi que l'aménagement d'une digue (photos 6 à 9). Les aménagements sont stabilisés à l'aide tapis de paille. Des barrières et des balles de foin sont utilisées comme mesure de contrôle des sédiments. (photos 10-11).

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Les perturbations observées au niveau du milieu MH4 ont fait l'objet d'une autorisation (# doc : 401648965) dans le dossier de prolongement d'aqueduc et d'égouts pour le Quartier le Plateau, phase 2 (N/Réf : 7311-05-03-4302774). Ils apparaissent sur le plan C110. Les informations présentées sur le plan C110 correspondent à celles inscrites sur plan C120 fourni par M. Stéphane Demers.

Les perturbations observées au niveau du milieu MH11 ont fait l'objet d'une autorisation (# doc : 401615448) dans le dossier de prolongement des rues Nicolas-Scheib et Chardonay, ouverture de la rue Ralph-Steinman et des servitudes « A », « B » et « C », aqueduc et égouts (N/Réf : 7311-05-03-4302753). Ils apparaissent sur les plans F1624183000C008-D, F1624183000C009-D et F1624183000C010-D.

Une confirmation a été demandée à M. Jean-François Poulin concernant la servitude de conservation qui devait être publiée au registre foncier.

15 Conclusion

Des perturbations ont été observées dans les milieux MH4 et MH11, cependant ils ont fait l'objet d'une autorisation dans le cadre de d'autres dossiers (N/Réf : 7311-05-03-4302774 et 7311-05-03-4302753)

17 Recommandations

Ainsi, je recommande de refaire une visite lorsque les travaux seront plus avancés.

Rédigé par : Christian Desgagné	Fonction : Inspecteur
---------------------------------	-----------------------

Signature :	Date de signature :
-------------	---------------------

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Richard Smith	Fonction : Chef d'équipe
------------------------------	--------------------------

Signature :	Date :
-------------	--------

Commentaires :

Annexe photos

7470-05-02-4302716



DSCF6462.JPG

Photo 1. Déboisement dans MH4



DSCF6468.JPG

Photo 2. Autre déboisement dans MH4



DSCF6463.JPG

Photo 3. Déboisement en rive



DSCF6465.JPG

Photo 4. Déboisement en rive



DSCF6475.JPG

Photo 5. MH4 (côté sud)



DSCF6479.JPG

Photo 6. MH11 perturbé - égout pluvial



DSCF6483.JPG

Photo 7. MH11 perturbé - égout pluvial



DSCF6486.JPG

Photo 8. MH11 perturbé - Digue

Annexe photos

7470-05-02-4302716



DSCF6487.JPG

Photo 9. Aperçu de la digue



DSCF6480.JPG

Photo 10. Aménagement stabilisé et mesure de contrôle des sédiments



DSCF6481.JPG

Photo 11. Mesure de contrôle des sédiments

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-11-26	Heure de début : 9 h	Heure de fin : 10 h 30
Intervention effectuée par : Sylvie Geoffroy		
Accompagné par :		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom : René Laflamme	Fonction : Inspecteur

1.1 Demande	
N° de demande : 200448518	Type de demande : Document officiel
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301356380	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7430-05-02-4302724	N° de document : 401759692
But de l'intervention : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau». Vérifier si les milieux humides sont préservés.	

2 Lieu concerné par l'intervention	
1	Nom du lieu : Projet de développement Quartier du Plateau
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2158851
	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1511755, 1511775, 1511781, 1511785, 1511824, 1511863, 1512085, 512091, 1979543, 2059060, 2059061, 2436302, 2436303, 2483850, 3216167, 3216169, 3216170, 3216171, 3216172, 3216174, 3216175, 3216276, 3525043, 3525044, 3585743, 3585744, 4089270, 4964728, 4964733, 4964741, 4965090, 4965091
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,422863556200;-71,951300148600

3 Intervenant du lieu					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Société de placement J.P.C. S.E.N.C.	propriétaire	801, rue de l'Ontario Sherbrooke (Québec) J1J 3R9	Y2013410	X2158851

4 Condition météo	
Description : Nuageux 2°C	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)				
#	R	C	Nom	Fonction
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art.23-24	art.23-24
				N° de téléphone
				art.23-24

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : art.23-24			

6 Plainte	
	<input checked="" type="checkbox"/> SO

7 Photo numérique	
Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos intégrées au rapport : 6
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sylvie Geoffroy avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH340HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-05\geosy01\7430-05-02-4302724\2018-11-26	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
	Carte	1	Plan d'ensemble
1	Carte	2	Plan d'ensemble Gestion des matériaux
2	Carte	3	Société de placement JPC SENC Phase 2 Quartier le plateau MH4 Nord
3	Carte	4	Société de placement JPC SENC Phase 2 Quartier le plateau MH11
4	Carte	5	Plan de revégétalisation
5	Document	6	Pages du rapport d'ingénieur Projet Quartier le plateau Phase II

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	GPSmap 76Cx	

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Certificat d'autorisation du 19 avril 2017 pour des interventions en milieux humides pour le projet de développement Quartier le plateau.

Inspection de conformité du 3 mars 2018; perturbations dans les milieux humides MH4 et MH11. Cependant, ceux-ci auraient fait l'objet d'autorisations dans les dossiers de servitudes d'aqueducs et d'égouts.

13 Description de l'intervention

Nous vérifions la revégétalisation des trois secteurs de milieu humide MH4 précédemment identifiés comme perturbés lors de l'inspection du 3 mars 2018 (Cartes 1 et 2). La section à l'ouest est revégétalisée. La végétation a un centimètre de hauteur et est difficilement identifiable. Par contre, la plantation de pins blancs, de mélèzes larçons et d'épinettes blanches est complétée (P1171 et Carte 3). Les arbres sont bien implantés. Des travaux de nivellement ont été effectués dans la section à l'est mais la végétation est absente. Les égouts sont en place (P1172 et Carte 3). La partie sud n'a fait l'objet d'aucun correctif (Cartes 1, 2 et 3). Le rock est encore sur place, ni le nivellement ni l'ensemencement n'ont été faits (P1173).

Nous rencontrons monsieur **art.23-24** Je lui explique le but de notre inspection. Il m'indique que les travaux se sont terminés trop tard en saison et la neige est arrivée tôt cette année. Ainsi, ils n'ont pas eu le temps de réensemencer, enlever le rock et niveler. Il me dit que dans la zone MH11, les travaux ne sont pas terminés. Des tas de terre excavée devront être sortis et ils attendent que le secteur receveur soit prêt. Je le remercie et il part.

Le secteur du milieu humide MH4 au sud du chemin Arnold-Pryce n'est pas touché par les travaux de déboisement.

Nous nous rendons sur la rue Nicolas-Schelb afin de vérifier le secteur humide MH11 (Carte 1). L'emplacement de la future rue est visible. Les bornes fontaines sont présentes. Des amas de terre sont entreposés au bout de la future rue. Au sud-ouest de la zone d'étude de la Carte 1, du déboisement a été effectué sur une superficie de 0,13 hectare (Carte 4) dans un milieu humide qui devait être préservé (P1175 et P1176). Cette zone devra être restaurée (Carte 5).

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Milieu humide MH4
Certificat d'autorisation émis le 20 décembre 2017 (dossier no. 7311-05-03-4302774) de servitudes d'aqueduc et d'égouts; le rapport d'ingénieur daté du 29 août 2017 et faisant partie intégrale du CA décrit aux sections 31 23 33, 3.3 « excavation et de remblayage d'un milieu humide » ainsi qu'à la section 32 92 23, page 3, les semences à utiliser dans ces milieux (Document 6).

Milieu humide MH11
Certificat d'autorisation émis le 19 juillet 2017 no. document 401615443 (dossier no. 7311-05-03-4302753) de servitudes d'aqueduc et d'égouts; compensation d'un terrain limitrophe aux milieux humides d'une superficie de 2036 mètres carrés « territoire écologique protégé » et revégétalisation des rives d'une superficie de 2757 mètres carrés avant le 15 septembre 2018 (Carte 5).

15 Conclusion

Dans le milieu humide MH4, les sections perturbées au sud et à l'est devront être restaurées.

Les délais pour la revégétalisation du milieu humide MH11 n'ont pas été respectés. L'ensemencement devait être fait le 15 septembre 2018. Ces correctifs font l'objet d'un autre certificat d'autorisation daté du 19 juillet 2017 (no. 401615443) et relié aux travaux d'aqueducs et égouts. Cependant, les travaux ne sont pas complétés tels que nous a mentionné art.23-24

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

17 Recommandations	
art.37	
Rédigé par : Sylvie Geoffroy	Fonction : Inspectrice
Signature :	Date de signature : 2018-11-27

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Christian Desgagné	Fonction : Chef d'équipe par intérim
Signature :	Date :
Commentaires :	



IMG_1171.JPG



IMG_1172.JPG



IMG_1173.JPG



IMG_1174.JPG



IMG_1175.JPG



IMG_1176.JPG

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-06-26	Heure de début : 9 h 45	Heure de fin : 10 h 45
Intervention effectuée par : Sylvie Geoffroy		
Accompagné par :		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom : René Laflamme	Fonction : Inspecteur

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200448518	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301356786	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7430-05-02-4302724	N° de document : 401824486
But de l'intervention : Vérifier si les milieux humides sont conservés, revégétalisés et restaurés. Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Projet de développement Quartier du Plateau	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2158851	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1511755, 1511775, 1511781, 1511785, 1511824, 1511863, 1512085, 1512091, 1979543, 2059060, 2059061, 2436302, 2436303, 2483850, 3216167, 3216169, 3216170, 3216171, 3216172, 3216174, 3216175, 3216276, 3525043, 3525044, 3585743, 3585744, 4089270, 4964728, 4964733, 4964741, 4965090, 4965091	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,422863556200:-71,951300148600	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Société de placement J.P.C. S.E.N.C.	propriétaire	801, rue de l'Ontario Sherbrooke (Québec) J1J 3R9	Y2013410	X2158851

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description :	Ensoleillée 23°	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art.53-54	art.23-24	----
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art.53-54	art.23-24	----

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : personnes rencontrées		

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 19		Nombre de photos intégrées au rapport : 19	
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sylvie Geoffroy avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH340HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-05\geosy01\7430-05-02-4302724\2019-06-26</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>			
7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
8 Grille d'intervention annexée		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
9 Autre pièce annexée au rapport		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO	
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Plan d'ensemble
2	Carte	2	Plan revégétalisation - zone 1 à 4
3	Carte	3	Développement Quartier la Plateau
10 Équipement utilisé		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
11 Échantillon		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
12 Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO	
<p>Inspection du 26 novembre 2018; s'assurer que la revégétalisation et la restauration sont complétés dans les milieux humides MH4 et MH11. Vérifier la revégétalisation des zones 1 à 4.</p>			
13 Description de l'intervention			
<p>Nous nous arrêtons à l'est du bassin dans la zone MH4 (Carte 1). L'ensemencement n'est pas fait mais une petite section est en végétation (IMG_1942). Nous rencontrons art.53-54 qui travaillent pour art.23-24 Ils sont engagés par art.23-24 Ils vont reboiser du cornouiller, de la spirée et du physocarbe opulus dans cette zone (IMG_1943 à IMG_1944). Ils ont aussi apporté des mélèzes qu'ils utiliseront ailleurs. La zone au sud du bassin n'est pas prête pour le reboisement mais ils la reboiseront ultérieurement.</p> <p>Nous nous rendons dans la section au sud du bassin. Un ancien chemin est encore visible (IMG_1946 et IMG_1947). Le terrain n'est pas encore nivelé avec l'ancien chemin. Cette zone n'est pas restaurée.</p> <p>Nous nous rendons au sud de la rue Nicholas-Schelb voir les zones 1 à 4 (Carte 2). Je prends une photo du bassin et des travaux dans le milieu humide détruite à l'ouest de ce bassin (IMG_1948 et IMG_1949, Carte 3). Nous entrons dans le chemin fait pour la conduite sanitaire. Je vois des tas de terre et de roches dans la zone 1 (IMG_1950, IMG_1953 et IMG_1954, Carte 3). À l'aide du GPS, je marche entre le boisé et la zone d'entreposage dans la zone 1 (IMG_1951 et IMG_1952, Carte 3). Un muret a été aménagé (IMG_1952). Il a une hauteur de 1,4 mètre. Plus au sud, quelques zones restent à restaurer (Carte 3).</p> <p>Un ensemencement et un reboisement de mélèzes ont été faits au bout du chemin dans la zone 4 (IMG_1956 et IMG_1957, Cartes 2 et 3). Nous allons voir le bassin de la zone 4 (IMG_1958, Cartes 2 et 3). La digue est construite (IMG_1959, Cartes 2 et 3).</p> <p>Nous nous rendons sur la rue Chardonay. Deux résidences sont construites devant les zones de compensation proposées (Carte 2).</p>			
14 Vérification complémentaire à l'intervention		<input checked="" type="checkbox"/> SO	
15 Conclusion			
<p>Le reboisement a débuté pour les zones au nord. La zone au sud du bassin dans le MH 4 ainsi que les zones en jaune de la Carte 3 devront être restaurés.</p>			
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
17 Recommandations			
<p>Ainsi, je recommande de faire un suivi à l'automne.</p>			
Rédigé par : Sylvie Geoffroy		Fonction : Inspectrice	
Signature :		Date de signature : 2019-06-28	

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Christian Desgagné	Fonction : Chef d'équipe
Signature :	Date :
Commentaires :	



IMG_1942.JPG



IMG_1943.JPG



IMG_1944.JPG



IMG_1945.JPG



IMG_1946.JPG



IMG_1947.JPG



IMG_1948.JPG



IMG_1949.JPG



IMG_1950.JPG



IMG_1951.JPG



IMG_1952.JPG



IMG_1953.JPG



IMG_1954.JPG



IMG_1955.JPG



IMG_1956.JPG



IMG_1957.JPG



IMG_1958.JPG



IMG_1959.JPG



IMG_1960.JPG Exutoire du bassin

1 Identification					
Date de l'intervention : 2019-07-24		Heure de début : 12 h 25		Heure de fin : 12 h 50	
Intervention effectuée par : Sylvie Geoffroy					
Accompagné par :					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom :			Fonction :	
1.1 Demande					
N° de demande : 200448518			Type de demande : Document officiel		
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»					
1.2 Intervention					
N° d'intervention : 301402424			Type d'intervention : Inspection de conformité		
N° de gestion doc. : 7430-05-02-4302724			N° de document : 401838355		
But de l'intervention : Vérifier si les milieux humides sont conservés, revégétalisés et restaurés. Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»					
2 Lieu concerné par l'intervention					
1	Nom du lieu : Projet de développement Quartier du Plateau				
	Nom usuel du lieu :				
	N° du lieu : X2158851		Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune		
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1511755, 1511775, 1511781, 1511785, 1511824, 1511863, 1512085, 1512091, 1979543, 2059060, 2059061, 2436302, 2436303, 2483850, 3216167, 3216169, 3216170, 3216171, 3216172, 3216174, 3216175, 3216276, 3525043, 3525044, 3585743, 3585744, 4089270, 4964728, 4964733, 4964741, 4965090, 4965091				
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,422863556200:-71,951300148600				
3 Intervenant du lieu					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Société de placement J.P.C. S.E.N.C.	propriétaire	801, rue de l'Ontario Sherbrooke (Québec) J1J 3R9	Y2013410	X2158851
4 Condition météo					
Description : Ensoleillée 18°C					<input type="checkbox"/> Précisions
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					
6 Plainte					
7 Photo numérique					
Nombre de photos prises sur le terrain : 7			Nombre de photos intégrées au rapport : 7		
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sylvie Geoffroy avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH340HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.					
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-05\geosy01\7430-05-02-4302724\2019-07-24					
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.					
7.1 Modification apportée aux photos numériques					
8 Grille d'intervention annexée					
#	Numéro	Titre			
1					

9	Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
10	Équipement utilisé	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
11	Échantillon	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
12	Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
<p>Suite à l'inspection du 26 juin 2019, le suivi devait s'effectuer à l'automne. À la demande du chef d'équipe, je fais une inspection du milieu humide MH4.</p>			
13	Description de l'intervention		
<p>Je stationne le véhicule près du 3575, Nina-Owens, Sherbrooke. Le milieu humide MH4 est situé à côté de cette résidence. La section à restaurer va jusqu'au bassin aménagé au nord (IMG_2173).</p> <p>Le terrain a été nivelé (IMG_2179). Le chemin qui était à l'Est de la restauration (voir photo 1946 du rapport de juin) et qui longeait aussi le terrain de la résidence a nivelé et remis au niveau de la forêt avoisinante (IMG_2177).</p> <p>Je note que l'ensemencement hydraulique a été effectué (IMG_2174). Je vois la plantation de spirée, cornouiller et physocarbe opulus (IMG_2175).</p> <p>Je me rends au bassin (IMG_2176). Il est à sec. Je me rends dans la section Est du milieu humide MH4 où des arbres devaient être plantés le 6 juin dernier. Je vois la plantation (IMG_2177 et 2178).</p> <p>Je pars.</p>			
14	Vérification complémentaire à l'intervention		<input checked="" type="checkbox"/> SO
15	Conclusion		
<p>Les travaux effectués sont conformes.</p>			
16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
17	Recommandations		
<p>Ainsi, je recommande faire une inspection comme prévue à l'automne et vérifier la restauration du milieu humide MH11 de la phase 2.</p>			
Rédigé par : Sylvie Geoffroy		Fonction : Inspectrice	
Signature :		Date de signature : 2019-08-01	
18	Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Christian Desgagné		Fonction : Chef d'équipe	
Signature :		Date :	
Commentaires :			



IMG_2173.JPG



IMG_2174.JPG



IMG_2175.JPG



IMG_2176.JPG



IMG_2177.JPG



IMG_2178.JPG



IMG_2179.JPG



Sherbrooke, le 2 décembre 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Société de placement J.P.C. S.E.N.C.
809, rue de l'Ontario
Sherbrooke (Québec) J1J 3R9

N/Réf. : 7430-05-02-4302724
401974262

Objet : Remblai, destruction d'arbres et passage de la machinerie en rive d'un cours d'eau sur le lot 6 275 874 Ville de Sherbrooke

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 19 novembre 2020 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, soit avoir remblayé, détruit des arbres et passé avec de la machinerie en rive d'un cours d'eau.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de retirer le remblai de la rive et de restaurer la rive perturbée par un ensemencement et de la plantation. Aussi, veuillez-vous assurer de rétablir le lien hydrique entre le milieu humide au sud et le cours d'eau au nord du chemin.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

... 2

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Madame Sylvie Geoffroy au 819 820-3882, poste 238 ou à l'adresse courriel sylvie.geoffroy@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

CD/SG/mlb

Christian Desgagné, chef d'équipe
Secteurs hydrique et naturel

1 Identification		
Date de l'intervention : 2020-11-19	Heure de début : 10 h 30	Heure de fin : 12 h 30
Intervention effectuée par : Sylvie Geoffroy		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200448518	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301495709	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7430-05-02-4302724	N° de document : 401972288
But de l'intervention : Vérifier si les milieux humides sont conservés, revégétalisés et restaurés. Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Projet de développement Quartier du Plateau	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2158851	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : rues Laure-Conan et Nina-Owens Lots 6 275 874 et 6 334 355	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,422863556200;-71,951300148600	

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Société de placement J.P.C. S.E.N.C.	propriétaires	809, rue de l'Ontario Sherbrooke (Québec) J1J 3R9	Y2013410	X2158851	

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description :		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Antoine Gagné-Daigneault	Technicien environnemen Ville Sherbrooke	Cell.:819-434-5962
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Poulin	vice-président au développement	Cell.:819-674-3747

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 35	Nombre de photos intégrées au rapport : 35	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sylvie Geoffroy avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH340HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-05\geosy01\7430-05-02-4302724\2020-11-19		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Société de placement JPC SENC
2	Carte	2	Demande CA art. 22- Projet de développement Quartier La Plateau
3	Courriel	3	Courriel de Antoine Gagné-Daigneault du 26 octobre au 6 novembre 2020
4	Courriel	3	Courriel de Antoine Gagné-Daigneault du 23 novembre 2020

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Certificat d'autorisation daté du 19 avril 2017 : remblai de 9,02 hectares de marais et marécages.

Inspection du 7 mars 2017 : milieux humides perturbés mais autorisés

Inspection du 26 novembre 2018 : Milieu humide MH4 perturbé au sud et à l'est à restaurer. Revégétalisation du milieu humide MH11, ensemencement non complété dans le délai du 15 septembre.

Inspection du 26 juin 2019 : reboisement effectué dans les zones à restaurer.

Inspection du 24 juillet 2019 : travaux conformes

Monsieur Jean-François Poulin, vice-président en développement, a été informé de cette inspection dans le cadre du COVID.

13 Description de l'intervention

Je stationne le véhicule sur la rue Laure-Canon (ancienne Arnold-Pryce) près du cours d'eau. Je vois un remblai au coin de la rue et Nina-Owens. Ce remblai est situé près du cours d'eau visible sur la carte 1. De la rue Nina-Owens, je suis la limite Nord du remblai en direction Ouest (IMG_3772). En tournant vers le sud, je vois un cours d'eau à l'ouest du remblai (IMG_3773, 3774). Je mesure 8 mètres entre le cours d'eau et le remblai. Une barrière à sédiments est installée au pied du talus. Je vois l'eau qui sort du tuyau au pied du remblai (IMG_3776). Elle est claire mais je note des sédiments sur les feuilles au sol (IMG_3778). L'eau provient d'un tuyau sur le remblai (IMG_3775, 3776). J'entends l'eau y circuler.

À l'ouest de ce remblai, une zone a été perturbée par des travaux (IMG_3779). Je vois des arbres écrasés et des traces de machinerie. Cette zone de perturbation correspond à l'endroit où passe la branche Est du cours d'eau selon la Carte 2. Elle est de 200 mètres carrés.

Après cette zone de travaux, en bordure de la rue Laure-Canon, je vois des tas de terre. Je fais aussi le contour des tas à l'aide du GPS (IMG_3780, 3781, 3782, Carte 1).

De l'autre côté de la rue, la génératrice (IMG_3783) sert au pompage d'eau d'un trou (IMG_3784) probablement pour abaisser la nappe phréatique car le milieu humide était autorisé à être détruit pour la future rue qui bifurquera vers le sud-ouest. Je note un fossé qui débute au ponceau sous la rue (IMG_3788). Dans le fossé, un autre tuyau pompe l'eau du côté nord de la rue (IMG_3788). Le fossé longe la rue du côté sud (IMG_3787, 3789) pour se terminer juste à côté du milieu humide MH4 (IMG_3786) dans un bassin de roches concassées (IMG_3785, 3793). Le fond de ce bassin est plus bas que le niveau du milieu humide.

Je marche du côté sud de la future rue qui bifurquera (IMG_3790, 3792, 3794 Carte 1 et 2) en me dirigeant sud-ouest. Je ne vois pas de travaux dans le milieu humide MH4 à conserver (IMG_3791). Toujours du côté sud de la rue, je marche vers le nord-est le long des travaux (IMG_3795, 3796). Par la suite, je marche près de la limite Est du milieu humide MH4 (Carte 1 et 2). Je vois des étendues d'eau dans les zones de travaux (IMG_3797, 3798). Des barrières à sédiments sont installées en bordure des travaux et du milieu humide (IMG_3799, 3800, 3801).

Je reviens sur l'ancien chemin Arnold-Pryce. Je vois le ruisseau des vétérans (Carte 2).

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Sur la Carte 2, le ruisseau des Vétérans se divise en deux au Nord de la rue Laure-Canon (ancien Arnold-Pryce). La machinerie est passée en rive de la branche Est a été détruite les arbres.

Jean-François Poulin a été informé de la conclusion de l'inspection et qu'un avis de non-conformité sera envoyé.

15 Conclusion

Je constate un remblai, la destruction des arbres et le passage de la machinerie en rive soit un manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

15 Conclusion	
Après discussion avec le chef d'équipe, le bassin et le fossé aménagés à côté du milieu humide MH4 ne devraient pas causer un abaissement d'eau dans le milieu humide.	

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Manquement : Remblai, passage de machinerie et destruction des arbres en rive. Référence légale : Article 22 al. 2 LQE	Degré de gravité des conséquences : Mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Reculer le remblai et restaurer la rive	Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Le milieu humide a une bonne valeur écologique	

16.1 Facteurs aggravants	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

16.2 Facteurs atténuants	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur	
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité du manquement constaté. art.37	
art.37	
Faire un suivi.	
Rédigé par : Sylvie Geoffroy	Fonction : inspectrice
Signature :	Date de signature : 2020-11-24

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Christian Desgagné	Fonction : Chef d'équipe	
Signature :	Date :	
Commentaires :		

1 Identification		
Date de l'intervention : 2021-01-19	Heure de début : 11 h 50	Heure de fin : 12 h 15
Intervention effectuée par : Sylvie Geoffroy		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200448518	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301506043	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7430-05-02-4302724	N° de document : 401989935
But de l'intervention : Vérifier si les milieux humides sont conservés, revégétalisés et restaurés. Intervention en milieux humides pour le projet de développement «Quartier le Plateau»	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Projet de développement Quartier du Plateau	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2158851	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 6 379 053, 6 190 870, 6 190 876	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,422863556200;-71,951300148600	

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Société de placement J.P.C. S.E.N.C.	propriétaire	801, rue de l'Ontario Sherbrooke (Québec) J1J 3R9	Y2013410	X2158851	

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : -8°C		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	art.53-54	art.53-54	art.23-24

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art.53-54			

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos intégrées au rapport : 8	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sylvie Geoffroy avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH340HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-05\geosy01\7430-05-02-4302724\2021-01-19		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Demande CA article 22, Projet de développement « Quartier le Plateau »

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Certificat d'autorisation daté du 19 avril 2017 : remblai de 9,02 hectares de marais et de marécage.

Inspection du 19 novembre 2020 : remblai, destruction d'arbres et passage de machinerie en rive.

Avis de non-conformité daté du 2 décembre 2020.

Le 11 décembre 2020, **art.53-54** m'envoie un courriel avec la Carte 1. Il veut discuter. Je le rappelle le 14 décembre 2020 et lui dis que la bande riveraine du cours d'eau n'a pas été protégée. Le remblai est à 8 mètres. J'ajoute qu'il y a des traces de machinerie et des arbres détruits. Il répond que c'est arpenté. Il ajoute qu'il va aller vérifier. Je lui dis que je ferai un suivi rapidement.

13 Description de l'intervention

Je stationne le véhicule au bout de la rue Nina-Owens qui est bouché au coin de la rue Laure-Canon. Je vois que le remblai est toujours en place au coin de ces rues. Je vais vérifier la distance entre la ligne des hautes eaux du cours d'eau et la rive. Je mesure à nouveau 8 mètres (IMG_3976, 3977). Je constate que le remblai est encore en rive.

Un ponceau a été installé sous la rue Laure-Canon à la hauteur du cours d'eau (IMG_3973, 3974). Des barrières à sédiments sont installées en aval sur le bord du cours d'eau qui forme un bassin.

La rue Laure-Canon a été réaménagée (IMG_3978, 3981, 3982). Le fossé qui avait été noté à l'inspection de conformité du côté sud de la rue et à proximité du milieu humide MH4 (IMG_3979) est enlevé. Il n'y a évidemment plus de pompage.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Le 28 janvier 2022, j'appelle monsieur **art.53-54** **art.23-24** Il est en réunion et va me rappeler. À ce jour, je n'ai pas eu de retour d'appel.

15 Conclusion

Le remblai est constaté en rive du cours d'eau soit un manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

1	Manquement : Remblai en rive du cours d'eau	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale : Article 22 al. 2 LQE	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Reculer le remblai de 2 mètres de la rive	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Le milieu humide a une bonne valeur écologique		

16.1 Facteurs aggravants SO

<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer : Le manquement n'a pas été corrigé en date du 19 janvier 2021 après qu'une communication écrite de la part du ministère vous ait été transmise le 2 décembre 2020 (no. document 401974262)

16.2 Facteurs atténuants SO

17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants	
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité du manquement constaté. art.37	
art.37	
Faire un suivi.	
Rédigé par : Sylvie Geoffroy	Fonction : inspectrice
Signature :	Date de signature : 2021-02-02

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Christian Desgagné	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2021-02-16
Commentaires : Compte tenu du délai relativement court pour effectuer les correctifs et le début de l'hiver, ne pas envoyer l'ANC pour le moment. Faire un rappel au contrevenant au printemps et planifier un suivi. Réévaluer le dossier après le suivi	



IMG_3973.JPG



IMG_3974.JPG



IMG_3976.JPG



IMG_3977.JPG



IMG_3978.JPG



IMG_3979.JPG



IMG_3981.JPG



IMG_3982.JPG